# **CONSEILS PRATIQUES**

# **PRÉVOYEZ**

 Le raccordement des conduites d'eaux usées avant le commencement des travaux de construction :

À cet effet, les cotes de sortie des conduites d'eaux usées doivent permettre le raccordement en gravitaire de l'ensemble des eaux usées de votre immeuble au réseau public d'assainissement.

Contacter le SIBA pour votre demande de raccordement au moins 3 mois avant la date souhaitée du raccordement.

#### • Une bonne pente:

Les canalisations d'eaux usées doivent être posées avec une pente suffisante (si possible : 3cm par mètre).

• La pose de regards de contrôle ou de T de curage :

Placés aux angles des canalisations, ils facilitent l'entretien de votre réseau interne.

• Une bonne ventilation:

Les descentes d'eaux usées devront être munies d'un évent monté hors toiture. Il sera de même diamètre que la canalisation. Aucun dispositif intermédiaire ne devra s'opposer à la circulation de l'air (entre l'égout public et l'évent).

# **CONTRÔLE DE CONFORMITÉ**

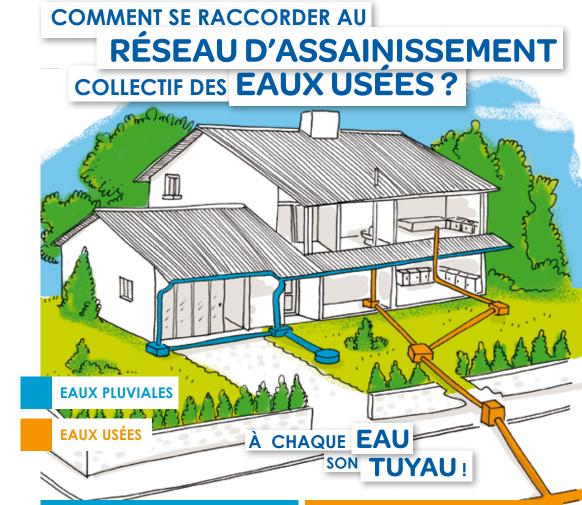
Dès la fin des travaux de raccordement des eaux usées de votre immeuble au réseau séparatif d'assainissement, vous devrez prendre contact avec la société éloa (05.57.17.17.20) afin de procéder à un contrôle de conformité de vos installations.

### Ce contrôle portera sur :

- l'étanchéité du réseau dans son ensemble et notamment le raccordement de la canalisation dans la boîte de branchement située en limite de propriété. À cet effet, la pièce de raccordement devra être visible au moment de la visite.
- la vérification de la présence des siphons sur les équipements sanitaires.
- l'évacuation des eaux pluviales et la séparation des circuits eaux usées et eaux pluviales.
- la ventilation du réseau interne d'assainissement (voir schémas).



16 allée Corrigan - CS 40002 33311 ARCACHON Cedex Tél.: 05 57 76 23 23 www.siba-bassin-arcachon.fr



#### **EAUX PLUVIALES (E.P.)**

#### **Elles comprennent:**

 Les eaux de descente des toitures, des cours, des terrasses et des surfaces imperméabilisées

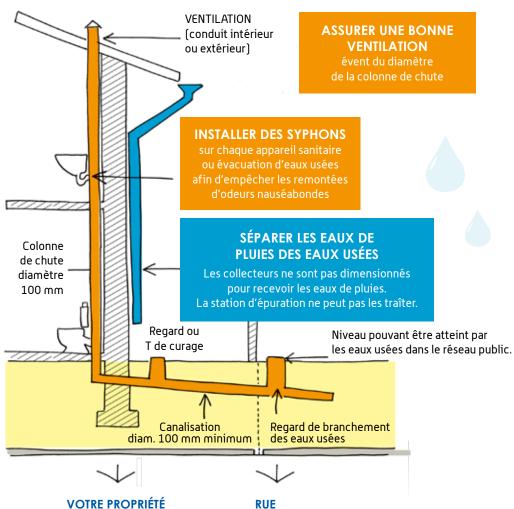
Elles doivent être infiltrées à la parcelle par l'intermédiaire d'ouvrages appropriés (tranchée d'épandage...)

# EAUX USÉES (E.U.)

## Elles comprennent :

- Les eaux vannes (W.C.)
- Les eaux ménagères (cuisine, salle d'eau, machines à laver le linge et la vaisselle)

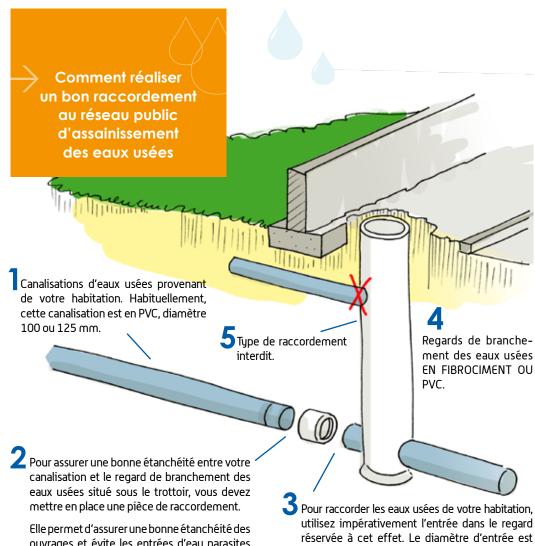
Elles doivent être rejetées dans le réseau public d'assainissement des eaux usées par l'intermédiaire du regard de branchement, implanté en limite de votre propriété.



#### **VOTRE PROPRIÉTÉ**

Tous les regards et les orifices d'évacuation des divers appareils raccordés au réseau d'eaux usées privé doivent être situés au-dessus du niveau de la voirie publique. Dans le cas contraire, toutes les dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant du réseau public d'assainissement des eaux usées (dispositif anti-retour).

Le regard de branchement doit rester touiours accessible aux agents du service de l'assainissement.



ouvrages et évite les entrées d'eau parasites de la nappe phréatique. Elle peut permettre la réduction du diamètre de la canalisation (réducteur). En cas d'une jonction entre votre canalisation en PVC et le regard de branchement en fibrociment, vous devez utiliser une pièce spéciale de raccordemen PVC - fibrociment munie d'un ioint d'étanchéité en caoutchouc.

de 150 mm (D intérieur) pour les regards en fibrociment et de 160 mm (D extérieur) pour les regards en PVC.